



PRODUITS JETABLES

www.dinex.com

Garantie consolidée de produits

PORTÉE DE LA GARANTIE

Ces garanties couvrent les produits suivants Dinex International, Inc. ("Dinex") (les "produits garantis") :

- Couverts jetables de marque Dinex®
- Couverts jetables de marque générique Dinex®
- Vaisselle jetable à température élevée
- Vaisselle jetable Perfect Temp®
- Vaisselle jetable
- Napperons et couvercles de plateaux
- Serviettes
- Formulaires de menus
- Trousses de repas régimes

Les produits garantis incluent aussi tous les autres couvercles, vaisselle jetable, trousse de repas régimes et produits de papier de décoration identifiés sur le site Web Dinex (www.dinex.com) de temps à autres.

Garantie standard Sauf indication contraire plus bas, Dinex garantit que les produits garantis seront libres de défauts de titre, de matériaux et de fabrication sous une utilisation normale et seront conformes de manière appréciable aux spécifications écrites Dinex pour le produit garanti (selon les spécifications qui existent à la date d'expédition des produits garantis) (les "spécifications des produits"). En outre, Dinex garantit que les couvercles jetables de marque Dinex® conviendront à la vaisselle de plateaux de marque Dinex®. Cette garantie n'est disponible que pour les utilisateurs finaux (les "clients") qui achètent les produits garantis de Dinex ou de ses distributeurs autorisés. Aux fins de ces garanties, un défaut est déterminé par Dinex après une vérification de bonne foi de sa part.

Fournitures, accessoires et produits connexes La garantie Dinex pour ses fournitures, ses accessoires ou ses produits connexes pour les produits garantis est couverte par une déclaration distincte qui est disponible à www.dinex.com.

DURÉE

Dinex offre une garantie de six (6) mois pour tous les produits garantis. La période de garantie commence à la date d'expédition des produits garantis au client. La période de garantie de tout produit garanti ou de toute pièce fournie pour corriger une défaillance sous garantie sera la durée restante de la garantie applicable au produit garanti réparé ou remplacé.

RECOURS

Si le client avise rapidement Dinex de toute réclamation sous garantie du client, Dinex remplacera les produits garantis défectueux ou non conformes. Le recours indiqué est le seul recours du client et la seule responsabilité de Dinex pour les réclamations sous garantie. Ce recours exclusif répondra à sa raison d'être essentielle (selon la définition du Code commercial uniforme) en autant que Dinex soit prête à remplacer les produits garantis défectueux ou non conformes dans une période de temps raisonnable après notification de la réclamation du client sous garantie.

LIMITES

CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, ÉCRITES, ORALES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES. SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS CE DOCUMENT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS SE LIMITER AUX GARANTIES IMPLICITES DE

COMMERCIALITÉ, D'APTITUDE À L'EMPLOI ET JOUISSANCE PAISIBLE, NE S'APPLIQUERA. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE DÉPASSANT CE QUI EST DÉCRIT DANS CE DOCUMENT ET AUCUNE DÉCLARATION PRÉCÉDENTE DE TOUT REPRÉSENTANT DINEX NE MODIFIERA OU N'ÉLARGIRA CES GARANTIES. DINEX ET LES AFFILIÉS ET REPRÉSENTANTS DINEX N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITÉ FACE AU CLIENT POUR (1) TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS GARANTIS PEU IMPORTE QUE CETTE RESPONSABILITÉ SOIT ATTRIBUABLE EN RAISON DE CONTRAT, TORT, ÉQUITÉ OU AUTRE, (2) TOUTE AIDE NON REQUISE SOUS LE DEVIS DE DINEX OU (3) TOUT CE QUI POURRAIT SE PRODUIRE APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE DE GARANTIE.

Ces garanties ne s'appliquent pas, et Dinex n'aura aucune obligation face au client sous ce document quant à, toute réclamation sous garantie découlant ou suite à : (i) toute usure normale; (ii) tout dommage causé pendant l'expédition ou par accident; (iii) tout dommage causé par une mauvaise installation, réparation ou modification non effectuée par Dinex; (iv) l'utilisation du produit garanti avec tout équipement, fourniture, accessoire, quincaillerie ou tout autre matériau ou service, non fourni par Dinex ou recommandé par écrit par Dinex; (v) l'utilisation du produit garanti d'une manière ou dans un milieu, ou pour toute raison, ne répondant pas à la conception ou à la licence du produit par Dinex ou non établi ou contrevenant aux recommandations ou instructions de Dinex quant à l'utilisation des produits; (vi) toute modification, altération ou amélioration du produit garanti par le client ou par tout tiers non autorisé ou approuvé par écrit par Dinex; (vii) tout produit garanti fabriqué pour répondre aux spécifications ou conceptions du client; ou (viii) tout accessoire ou fourniture ou autre équipement ou produit qui pourrait être livré avec le produit garanti.

En outre, ces garanties ne couvrent pas : (i) tout défaut ou manquement (y compris la non-conformité aux spécifications du produit) qui découle, en tout ou en partie, de tout mauvais entreposage ou manipulation, non-entretien des produits garantis de la manière décrite dans les instructions ou spécifications applicables et (ii) quant aux couvercles jetables de la marque Dinex®, l'utilisation de tels produits avec des produits autres que la vaisselle de plateaux de marque Dinex®.